Image not found or type unknown

obtention de nationalité par filiation

Par **bramchico**, le **25/01/2013** à **16:13**

bonjour
susnommé Médecin Généraliste Algérien 54 ans

mon père est resté 30ans en France et est rentré en 1997 et depuis il n'a jamais renouvelé sa carte de séjour qui est arrivée à expiration en 2002 son grand père à lui -mon arrière grand père- avait la nationalité Française et on voudrai savoir est-ce possible primo qu'il renouvelle sa carte de séjour et qu'il obtienne la nationalité par filiation de son grand père ou dans le cas échéant qu'il la demande vu la période qu'il est restée la bas pour que nous même puissions l'obtenir et est-ce aussi possible que nous puissions l'obtenir s'il la demande pour nous dans le cas ou c'est impossible que nous l'obtenions par filiation de lui vu qu'on est tous majeurs au jour d'aujourd'hui .

Par **youris**, le **25/01/2013** à **18:41**

bjr,
avant 1962 tous les algériens avaient la nationalité française soit de droit commun soit de droit local.
donc il est logique que votre arrière grand père ai eu la nationalité française.
à l'indépendance de l'algérie, les français de droit commun sont restés français et les français de droit local sont devenus algériens sauf demande de reconnaissance de la nationalité française faite entre 1962 et 1967 mais peu d'algériens ont fait ce choix pour des raisons évidentes.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés